

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du LUNDI 18 Mars 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1<sup>er</sup>. Février 1792 pour un an, & au 1<sup>er</sup>. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1<sup>er</sup>. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des *Nouvelles Politiques*, du 1<sup>er</sup>. Janvier pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le 1<sup>er</sup>. Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveler au plutôt, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 35 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAINE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non affranchies.

### AUTRICHE.

*De Vienne, le 2 mars.*

M. de Trautmanstorff est décidément nommé chancelier du département des Pays-Bas.

On avoit pensé que, depuis les derniers ordres pour la marche de 12 bataillons d'infanterie & de 11 divisions de cavalerie pour le Brisgaw, il ne seroit plus question pour cette armée d'autres renforts vers le Rhin; mais on fut fort étonné lorsqu'hier on apprit que 36 bataillons & 14 divisions avoient ordre de se tenir prêts à marcher au premier avis; ce qui dénote que le gouvernement songe à former une réserve de 60 mille hommes.

A cette occasion il s'est fait une grande promotion militaire; 14 colonels sont avancés au grade de majors-généraux, & 7 majors-généraux promus à celui de lieutenans de feld-maréchaux. Le public y a applaudi, & le militaire en est enchanté.

Il y a quelques jours qu'un paysan du Tirol vint ici, député par plusieurs communautés de son pays; il se présente à l'empereur, & lui dit: Sire, j'ai un don à vous offrir, où faut-il le porter? — Apportez-le moi. — Le paysan revient, & verse aux pieds de sa majesté étonnée 200 mille florins. Ensuite il demande à voir aussi l'impératrice, ayant commission de lui offrir une piece de toile pour ses couches prochaines. L'empereur fit avertir son épouse; elle parut, reçut gracieusement l'offrande, & voulut se retirer; mais le paysan la retint par sa robe, en la priant d'examiner un peu cette toile, attendu que si elle étoit trouvée agréable, lors des couches elle seroit suivie de quelques autres pieces de la même qualité. Pressée par cette observation ingénue, l'impératrice coupa l'enveloppe; & quelle fut la surprise de leurs majestés, lorsqu'elles remarquèrent dans chaque pli des billets de banque pour la valeur de 80 mille florins.

### ALLEMAGNE.

*De Papeheim, le 27 février.*

Ce matin, vers les sept heures, a expiré dans sa quatre-vingt-onzième année le maréchal héréditaire Frédéric-Ferdinand,

comte de Papeheim, qui a demandé d'être enterré tout simplement dans le cimetière commun.

### ANGLETERRE.

*Extrait d'une lettre de Londres, du 8 mars.*

Les deux dernières séances du parlement n'offrent pas des débats intéressans. Le 6, le roi envoya aux deux chambres un message par lequel il leur dit qu'il a jugé convenable de prendre au service de la Grande-Bretagne un corps de troupes électorales, afin d'être en état de secourir ses alliés d'une manière plus efficace: il espère que ses fideles communes s'empresseront de lui fournir les subsides nécessaires pour l'entretien de ces troupes auxiliaires. Les pairs, dans la séance d'hier, ont voté une humble adresse à sa majesté, pour l'assurer qu'ils concourront à toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires. Les communes ont renvoyé l'examen du message au comité des secours.

M. Smith, directeur de la compagnie des Indes Orientales, a fait un rapport sur les revenus de l'Inde, qu'il fait monter seulement à 500 mille livres sterling. M. Dundas a dit qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas être du même avis que M. Smith, à l'intégrité duquel il rend le plus éclatant témoignage; il a prétendu que M. Smith a confondu dans son estimation les années de guerre avec le tems de paix, & il a fait monter à 900 mille livres les revenus de l'Inde: il a ajouté que c'étoit là l'opinion de la majorité des directeurs de la compagnie, & qui plus est, la sienne.

M. Sheridan a de nouveau annoncé un grand nombre de pétitions des comtés & bourgs d'Ecosse: la seule ville de Glasgou a fourni treize mille signatures. Il paroît que les Ecossois n'ont point renoncé à la réforme parlementaire, & qu'ils emploient tous les moyens légaux pour l'obtenir. M. Fox a annoncé une pétition des habitans de Westminster, qui demandent la suppression des taxes locales sur le charbon. La cité de Londres fera la même demande. Depuis longtemps les feuilles de l'opposition invitent le duc de Richemond à montrer son patriotisme en renonçant au privilège qu'il a de lever des taxes sur le charbon. Il est probable qu'il n'aura pas le mérite d'un sacrifice volontaire. Le prix

du charbon est augmenté depuis le commencement de la guerre : ce qui contribue à le faire renchérir, c'est que les hommes occupés au transport refusent de travailler jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une augmentation de salaire. A New-castle, ils avoient mis une epece d'embargo, qu'ils n'ont levé que lorsqu'on leur a accordé ce qu'ils demandoient.

Le lord Peter & sir Henri Inglefield présentèrent mardi au roi une humble adresse au nom des pairs, du clergé & des communes catholiques; on la croiroit dictée par des émigrés françois. Ils protestent de leur attachement pour la personne de leur majesté, & de leur horreur pour les principes subversifs de tout ordre. Pénétrés du bonheur dont ils jouissent sous le regne clément de sa majesté, & pleins de reconnaissance pour les faveurs qu'ils ont obtenues dernièrement de la législature, ils sont fâchés de ne pouvoir témoigner leur zèle pour sa majesté & leur désir de servir leur pays, que par l'assurance sincère qu'ils contribueront de tous leurs moyens, avec leurs co-sujets, à la défense de sa majesté & de la constitution. Les catholiques se disent pairs, clergé & communes catholiques de la Grande-Bretagne, qu'ils appellent le royaume de sa majesté : mais n'est-il pas évident que George n'est pas roi légitime de la Grande-Bretagne, si les catholiques conservent encore leurs droits civils & politiques?

Quarante membres du club des Whigs ont écrit à la société de ne plus les compter au nombre de ses membres. La plupart de ces prétendus Whigs avoient déjà abandonné l'opposition pour s'attacher à la liste civile, & n'ont fait que prévenir leur radiation du tableau des membres de la société. Ils se proposent de former un nouveau club, qui s'intitulera club constitutionnel, & qui réunira tous les hommes qui n'aiment de la constitution que la liste civile.

Le contre-amiral Gardner partira aujourd'hui de Portsmouth, avec une escadre de trois vaisseaux de ligne & de quatre frégates; il va soumettre les îles françoises, & il a pour guides les députés de la Guadeloupe & de la Martinique, qui venoient en Europe pour assurer Louis XVI de la fidélité de ses colonies.

Trois régimens s'embarqueront la semaine prochaine pour la Hollande. A mesure que les François font des progrès dans les Provinces-Unies, le ministère prend des mesures pour les défendre. Si Clairfayt n'arrête pas leurs progrès, le regne de Pitt finira bientôt.

*De Londres, le 8 mars.*

Le lord Hood a été désigné pour commander une escadre destinée pour la Méditerranée. Il se dispose à partir promptement pour cette destination. On le regarde assez généralement comme le premier homme de mer de la Grande-Bretagne.

L'alderman Newonham, qui a quitté le parti de l'opposition, & s'est fait rayer de la liste du club Whig, dans l'espérance d'être député au parlement pour la cité, a eu le sort de ceux qui abandonnent leur parti par des vues d'intérêt personnel. Il n'a pas été choisi par les électeurs de la cité, & il ne lui reste que le mépris des deux partis.

Rien ne prouve mieux la terreur qu'a excitée en Hollande la guerre avec la France, que le grand nombre de Hollandois qui débarquent chaque jour en Angleterre, pour y mettre en sûreté leurs personnes & leur fortune. Le plus riche négociant de Hollande, & peut-être du monde, le célèbre Hope, d'Amsterdam, est arrivé ici, il y a trois jours, avec toute sa famille & ses effets les plus précieux.

L'amiral Kingsbergen vient d'avoir le commandement de la flottille destinée pour croiser à l'embouchure de la Meuse, & dirigera toutes les opérations navales relatives à cette croisière, & aux expéditions qui pourront avoir lieu.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 12 mars.*

L'agitation étoit grande ici; il étoit tams que Dumouriez vint la calmer; il a sur-le-champ coupé le mal dans sa racine, & le peuple belge rassuré, ne songe plus à se livrer à un désespoir qui auroit été fatal aux deux peuples. Voici les deux autres proclamations par lesquelles Dumouriez a rendu le calme à ce pays.

### ORDRE.

« L'intention de la nation françoise & des représentans de la république, en entrant dans les Pays-Bas, n'a jamais été d'y porter le brigandage & la profanation; cependant ils s'y sont exercés par des agens du pouvoir exécutif de la république françoise, avec une tyrannie qui déshonore les François, & qui met les Belges au désespoir. Ils se font permis de s'emparer de l'argenterie des églises. Ce trait de l'avarice la plus sordide, doit être réprimé, pour prouver à tous les peuples que nous respectons les opinions religieuses, & que la justice & la droiture sont le caractère essentiel de la nation françoise, qui, en conquérant sa liberté, doit avoir acquis de nouvelles vertus, & ne doit employer ses armes que pour la justice.

» En conséquence, voulant réparer le tort que nous a fait dans l'esprit des Belges l'indiscrétion sacrilège des agens qui ont fait enlever l'argenterie des églises, j'ordonne, au nom de la république françoise, de la religion & de l'équité, que toute l'argenterie des églises soit restituée & rétablie dans les différens lieux d'où elle a été enlevée. J'ordonne à tous les commandans militaires françois, & à tous les administrateurs civils librement élus par le peuple belge, de tenir la main à l'exécution du présent ordre, qui ramenera les Belges à la juste opinion qu'ils doivent prendre de la convention nationale, de la nation françoise & des agens politiques & militaires, qu'elle n'a envoyés dans la Belgique que pour assurer la liberté & le bonheur du peuple ».

A Bruxelles, le 11 mars 1793, an 2<sup>e</sup> de la république.

*Signé, le général en chef, DUMOURIEZ.*

### PROCLAMATION.

« Tous les corps administratifs & tous les habitans des différentes provinces de la Belgique, sont invités à faire dresser des plaintes, appuyées de procès-verbaux, contre les vexations tyranniques de quelques-uns des agens connus sous le nom de commissaires du pouvoir exécutif, sur-tout contre celles qui portent le caractère de profanation. Leurs plaintes seront admises; & la convention nationale de France est trop pénétrée des principes de justice & de respect pour la religion, pour ne pas abandonner des agens infidèles, qui auront abusé du pouvoir de leurs emplois, à toute la rigueur des loix. En donnant cette satisfaction au peuple belge, lésé dans ses opinions religieuses, dans ses personnes & dans ses propriétés, je déclare à regret que quiconque voudra se faire justice soi-même, sera puni de mort; que si quelques villes ou villages se permettent des rassemblemens contre l'armée françoise, qui n'est point coupable des crimes de quelques particuliers, ces villes ou villages seront rasés ou brûlés. J'espère que le peuple belge, reconnoissant la justice de la convention nationale & des chefs civils & militaires qu'elle emploie, reprendra les sentimens de fraternité qui conviennent à deux peuples libres, & ne me forcera pas à agir comme en pays ennemi, & avec plus de sévérité encore, puisque

Les insurrections armées porteront un caractère de rébellion & de trahison ».

A Bruxelles, le 11 mars 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la république.

(Signé), le général en chef, DUMOURIEZ.

Du 13 mars.

Depuis l'affaire d'Aix-la-Chapelle & la levée du siège de Maëstricht, beaucoup de soldats & volontaires abandonnent l'armée & s'en vont, les uns d'un côté, & les autres de l'autre. Le général Dumouriez, par une proclamation publiée aujourd'hui, ordonne à tous les fuyards sans congé d'affirmer de rejoindre leurs drapeaux, sous peine d'avoir la tête rasée, d'être dégradés & livrés à toute la rigueur des loix.

Les François ont un camp de réserve sur la montagne de fer, de ce côté-ci de Louvain : un autre de leurs camps est situé sur les hauteurs de l'autre côté de la ville. Les avant-postes s'étendent au loin dans la campagne, & sont continuellement aux prises avec les ennemis, qui ont eu plusieurs de leurs postes vivement repoussés hier. Bruxelles est dans ce moment un passage continuel de troupes, qui vont & viennent continuellement, de charriots chargés de toutes espèces de munitions, d'artillerie & de blessés que l'on mène à tous momens dans les hôpitaux, qui en regorgent.

Ce matin, il est arrivé un corps de cavalerie, sous le nom des *Chasseurs Braconniers*.

#### FRANCE.

De Paris, le 18 mars.

Danton & Genonné sont partis avant-hier après-midi pour la Belgique. Les dernières dépêches de Dumouriez nécessitoient ce départ. Quelques personnes avoient cru d'abord que ces dépêches contenoient des nouvelles sinistres; mais il est certain qu'elles n'ont rien de relatif aux succès ou aux revers de nos armées. Au contraire, on assure qu'elles donnent le détail d'une petite action dont les François sont sortis à leur avantage; & où le régiment de Latour a été haclé & mis en pièces par celui de Chamboran. Une armée de 120 mille hommes, dit-on, se forme sous les murs de Louvain. On sent combien la présence des commissaires de la convention, & surtout de Genonné, qui est l'ami particulier de Dumouriez, peut contribuer à rétablir le calme, & à ranimer le courage du soldat. Le général s'est plaint amèrement de la précipitation avec laquelle la convention a procédé à la réunion des provinces belgiques. Vous avez cru, écrit-il, vous donner des enfans légitimes, & vous n'avez fait qu'adopter des bâtards qui tôt ou tard feront scission avec la mère commune. Sa conduite & la proclamation sur les clubs ont été vivement improuvés aux Jacobins. Le bruit courroit même avant-hier que la convention alloit le frapper d'un décret d'accusation.

Les troubles que nous avons craints à Paris tenoient à un vaste plan de conspiration qui devoit éclater le même jour dans tous les départemens de la république; les mêmes troubles se sont fait sentir à Bordeaux, à Clermont, au Mans, à Angoulême. Ce plan infernal a échoué par les divisions qui ont éclaté parmi les ordonnateurs du crime. Nous devons rendre des actions de grâces aux autorités constituées qui ont déjoué cette conspiration, & la convention nationale a rempli un acte de justice & de reconnaissance, en décrétant que la commune de Paris avoit bien mérité de la patrie. Nous devons aussi rapporter un trait qui honore la bravoure & le courage de Beurnonville. Dans la nuit du 10, ce ministre fut par-dessus les murs de son jardin, & étant monté à cheval, le sabre à la main, à la tête d'un bataillon du Finistère, il paya de sa personne, &

contribua, par son activité & son zèle, à la sûreté de Paris. Il fit patrouille toute la nuit.

Plusieurs des commissaires envoyés dans la Belgique par le conseil exécutif sont arrivés en cette ville pour prendre de nouvelles instructions. Publicola-Chaussard est chargé d'affaires importantes auprès du ministre des affaires étrangères.

#### Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

J'apprends que le général Dumouriez a renvoyé de la Belgique les commissaires nationaux du pouvoir exécutif; j'étois aussi commissaire; mais je crois devoir prévenir mes concitoyens que je suis parti de ce pays pour me rendre dans cette ville dès le 16 février dernier; que s'il s'est commis des fautes ou des erreurs de la part de mes collègues (ce que j'ignore), & qui soient nuisibles à la république, je n'y ai nullement coopéré; je défie même qui que ce soit de me faire le moindre reproche à cet égard. Signé COLLIN.

#### COMMUNE DE PARIS.

Du 16 mars.

Le conseil-général, après avoir entendu sa commission des passe-ports, a arrêté que les acteurs attachés aux entrepreneurs de théâtres seroient considérés comme de simples ouvriers, & qu'en cette qualité ils seroient exempts d'exhiber des patentes.

Dans une des précédentes séances, deux commissaires avoient été nommés à l'effet d'examiner les titres que le citoyen Mignot, gendarme, a à une récompense, pour avoir soustrait à la vengeance populaire trois des prisonniers transférés d'Orléans à Paris. Ces commissaires ont fait leur rapport ce soir; & d'après leurs conclusions, le conseil a arrêté que le ministre de la guerre seroit prié d'accorder à ce généreux citoyen une place analogue à ses talens.

Un journaliste s'est plaint des entraves que mettoient à la libre communication des arrêtés du conseil la prudence excessive du secrétaire & la jalousie de ses commis. Chaumet & Hébert ont vivement appuyé cette réclamation; le premier a saisi cette occasion de tancer vertement les employés des bureaux qui, lors du recrutement, promirent de voler à la défense de la patrie sur les frontières; mais qui, depuis, ont réfléchi, & s'efforcent aujourd'hui de faire oublier cette démarche. Le conseil a arrêté que le secrétaire seroit tenu d'accorder aux journalistes, & à tout citoyen quelconque, communication franche du procès-verbal & de toutes les notes qui y sont relatives.

La séance s'est terminée par la lecture de l'ordre militaire du jour. Il est ainsi conçu:

« Le commandant-général prévient ses concitoyens que l'on affiche & distribue des imprimés perfides. Ce matin il y en a eu un de distribué, couleur jonquille, qui invite, dit-il, les bons citoyens à se soulever contre les Jacobins: les sociétés populaires déplaisent à ces fripons-là, ils prétendent que Santerre ne veut pas organiser la force armée, que c'est pour écraser le peuple. Tout le monde sait que la force armée est organisée, qu'il n'y a que les réglemens qui ne sont pas faits; mais que les commissaires envoyés par les sections les font. Au reste, cette affiche est très-aristocratiquement faite; elle couvre sa perfidie d'une manière à faire prendre le change à ceux qui ne sont pas instruits. Elle est signée d'un faux nom & d'une fausse adresse d'imprimeur: ce qui déjouera nos ennemis, c'est que tous les complots des scélérats qui vouloient les recevoir en Bretagne & en Normandie sont découverts, & que notre union les tue ».

Signé, Santerre.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Genfonné).

Séance du dimanche 17 mars.

Des commissaires de la section des Quatre-Nations sont venus défavouer avec éclat une prétendue adresse des Cordeliers, colportée sous le nom de la section, & qui avoit été approuvée, au milieu de la nuit, dans un moment où l'assemblée, peu nombreuse, étoit dominée par des malveillans & des inconnus. On a applaudi au patriotisme pur de la section des Quatre-Nations.

Une citoyenne qui, dans les journées des 25 & 26 février dernier, a perdu, dans le pillage, pour 120 mille liv. de denrées, réclame une indemnité. Renvoyé au comité des secours.

Rulh fait lecture d'une lettre qui lui a été adressée par un sergent de la légion du Nord, & qui annonce que Westermann, adjudant-général de l'armée de la Belgique, avant de quitter Gertuidemberg, pour se rendre vers Louvain, s'est emparé de 27 vaisseaux ennemis & de 80 voitures chargées d'avoine; cette prise est d'autant plus importante, que la place de Gertuidemberg n'étoit pas beaucoup approvisionnée.

Des citoyens, hommes du 14 juillet & du 10 août, vainqueurs de la Bastille, faisant actuellement partie de la 35<sup>e</sup> division, ont défilé dans l'intérieur de la salle, au nombre de 700 environ; ils ont juré de vaincre l'ennemi, & de maintenir l'unité & l'indivisibilité de la république. — Vifs applaudissemens.

Gaspard-Noisette, député suppléant du département du Bas-Rhin, paroît à la barre avec 14 de ses concitoyens, tous administrateurs ou députés suppléans, bannis des départemens des Haut & Bas-Rhin, en vertu d'ordres des citoyens Couturier & Dentzel, commissaires de la convention nationale dans ces départemens: l'orateur de ces pétitionnaires, frappé lui-même de bannissement, a peint avec de fortes couleurs l'irrégularité de la conduite de ces deux membres de la convention, qu'il a accusés d'avoir plongé dans le deuil toute la ville de Strasbourg. «Prononcez, législateurs, a-t-il ajouté; devons-nous être dépouillés de tous nos droits politiques? Devons-nous renoncer au bonheur d'encourager nos amis, nos freres à voler à la victoire? Nous est-il défendu de combattre à leurs côtés? Faudra-t-il que l'inimitié personnelle, ou la haine de quelques malveillans subalternes nous ravisse la jouissance de nos droits? Non, législateurs, vous repousserez avec horreur tant d'injustice; vous rendrez à une 86<sup>e</sup> section du souverain l'usage de ses droits; vous rendrez à leurs familles des citoyens irréprochables, & vous ferez disparaître ces jours de proscription, par le triomphe des loix éternelles de la justice & de l'humanité».

Un autre de ces pétitionnaires a pris la parole; il a dit que les deux commissaires de la convention avoient nommé arbitrairement, pour maire de Strasbourg, un jeune homme nommé Monet, qui n'a pas l'âge de 25 ans, requis par la loi; & pour accusateur public, un prêtre allemand, venu de Cologne depuis dix-huit mois. Les deux neveux & les deux fils de ce pétitionnaire servent dans l'armée françoise à Mavence.

D'après l'exposé de ces faits, & sur la motion d'un membre, le décret suivant a été rendu:

«La convention nationale, convaincue que ses commissaires ont outre-passé leurs pouvoirs, déclare nulle & arbi-

traire la déportation prononcée par eux contre ces citoyens; elle rappelle dans son sein Couturier & Dentzel, & décrète qu'ils seront remplacés par les commissaires envoyés pour le recrutement».

Le directoire des postes informe la convention que les courriers de Nantes qui devoient arriver à Paris jeudi, vendredi, hier & aujourd'hui, ont été vainement attendus; on pense que la publicité de cet avis calmera les allarmes qu'auroient pu concevoir les citoyens en correspondance avec cette ville. La convention décrète que des courriers extraordinaires seront dépêchés à Nantes, & que le ministre de l'intérieur rendra compte des motifs du retard des courriers.

Une députation de la section du Théâtre-François, vient déposer un procès-verbal contenant une adresse de cette section sur les mouvemens de la nuit du 9 au 10 de ce mois. L'orateur de la députation demande que cette adresse, qui renferme des faits propres à éclairer sur la conspiration & les conspirateurs, soit renvoyée à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, & que le comité de sûreté générale examinera la conduite du citoyen Jourdeuil, élu membre de ce tribunal. — Cette adresse, ainsi que celle de la section des Quatre-Nations, sera insérée dans le bulletin.

Barrere & Jean-de-Bry proposent de charger le ministre de la justice de rendre compte, tous les deux jours, des renseignemens qu'il doit procurer sur les auteurs de la conspiration; d'établir, pour examiner les arrêtés surpris aux sections & les autres piéces pouvant servir à la procédure, une commission de dix membres pris dans tous les côtés de la convention; & de déterminer le nombre de citoyens dont les assemblées de sections devroient être composées, afin de pouvoir délibérer. Ces propositions sont renvoyées au comité de législation; & le comité de sûreté générale n'ayant plus que trois membres, (les autres sont en commission), la convention décrète que les membres suppléans s'adjoindront à ce comité.

La section du Mail & la commune de Gentilly ont présenté des volontaires, armés & équipés: le maire de cette commune a déclaré qu'il adoptoit le fils de l'un de ces défenseurs de la patrie. Un membre avoit auparavant fait la motion de l'adopter au nom de la république: la générosité nationale l'a cédé à la vertu du citoyen, & on a applaudi avec enthousiasme à ce trait de patriotisme.

Izarn-Valady, député de l'Aveyron à la convention nationale, écrit qu'ayant été instruit qu'un rassemblement se portoit sur l'assemblée, il s'est rendu dans plusieurs corps-de-garde pour en prévenir les citoyens, & qu'on l'a retenu dans celui de l'Observatoire. Il demande que la convention le réclame. — Montaut déclare qu'un homme est venu, tout essouffé, dire au comité de sûreté générale qu'un grand rassemblement se formoit au Carrousel pour venir égorger la convention; que cet homme étoit secrétaire de Valady; & qu'un député passant près du corps-de-garde de la salle, avoit dit aux citoyens: *chargez vos canons, préparez-vous. on vient à la convention.* Cette troupe de prétendus égorgeurs n'étoit autre chose que les fédérés des départemens qui, réunis sur la place du Carrousel, avec la municipalité, la commune, les autorités constituées & le commandant-général, se donnoient le baiser fraternel, & n'avoient envie d'égorger qui que ce soit. La convention a passé à l'ordre du jour, & son président est chargé de réclamer Izarn-Valady.

Séance levée à cinq heures.